



DOSSIER D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

DCG

1^{ère} année
 2^{ème} année
 3^{ème} année

Année scolaire **2024/2025**

L'inscription sera définitive sous condition d'obtention du baccalauréat

IDENTITE DE L'ETUDIANT

INE :

NOM : PRENOM :

Date de naissance : Pays de naissance :

Lieu de naissance : Sexe :

Nationalité :

Adresse :

Code postal et Commune :

Numéro de tél. portable de l'étudiant : **(obligatoire)**

Adresse mail de l'étudiant **(obligatoire)** :

Régime : Externe Demi-pensionnaire Interne (Lycée Blaise Pascal)
(Note d'information concernant le restaurant scolaire au verso)

Baccalauréat

Année d'obtention : 20__/20__

Enseignements de spécialités du BAC :

Etablissement d'obtention du BAC :

Dernier diplôme obtenu après le BAC

Année d'obtention : 20__/20__

Type de ce diplôme :

Etablissement :

Dernier Etablissement Fréquenté (si différent des précédents) Année 20__/20__

Formation suivie :

Etablissement : Département :

REFERENTS OU PERSONNES A CONTACTER

Lien de parenté :

Monsieur – Madame :

Adresse :

Commune : Code postal :

Tél. domicile/portable : Tél. Travail :

Email : Code profession :

Lien de parenté :

Monsieur – Madame :

Adresse :

Commune : Code postal :

Tél. domicile/portable : Tél. Travail :

Email : Code profession :

**LISTE DES PROFESSIONS
ET CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES**

AGRICULTEURS EXPLOITANTS

- 11 – Agriculteurs sur petite exploitation
- 12 – Agriculteurs sur moyenne exploitation
- 13 – Agriculteurs sur grande exploitation

ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISES

- 21 – Artisans
- 22 – Commerçants et assimilés
- 23 – Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus

CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES

- 31 – Professions libérales
- 33 – Cadres de la fonction publique
- 34 – Professeurs, professions scientifiques
- 35 – Professions de l'information, des arts et des spectacles
- 37 – Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
- 38 – Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises

PROFESSIONS INTERMEDIAIRES

- 42 – Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
- 43 – Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 44 – Clergé, religieux
- 45 – Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- 46 – Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 – Techniciens
- 48 – Contremaîtres, agents de maîtrise

99 – Non renseignée (inconnue ou sans objet)

EMPLOYES

- 52 – Employés civils et agents de service de la fonction publique
- 53 – Policiers et militaires
- 54 – Employés administratifs d'entreprises
- 55 – Employés de commerce
- 56 – Personnels des services directs aux particuliers

OUVRIERS

- 62 – Ouvriers qualifiés de type industriel
- 63 – Ouvriers qualifiés de type artisanal
- 64 – Chauffeurs
- 65 – Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
- 67 – Ouvriers non qualifiés de type industriel
- 68 – Ouvriers non qualifiés de type artisanal
- 69 – Ouvriers agricoles

RETRAITES

- 71 – Retraités agriculteurs exploitants
- 72 – Retraités artisans, commerciaux et chefs d'entreprises
- 74 – Anciens cadres
- 75 – Anciennes professions intermédiaires
- 77 – Anciens employés
- 78 – Anciens ouvriers

AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE

- 81 – Chômeurs n'ayant jamais travaillé
- 83 – Militaires du contingent
- 84 – Elèves, étudiants
- 85 – Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
- 86 – Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)

RESTAURATION SCOLAIRE

Tous les étudiants, (hormis les étudiants internes du lycée Blaise Pascal) et quel que soit le choix du régime (forfait ou prestation) devront **impérativement** fournir lors de leur inscription au lycée **un chèque de 48.50 €** à l'ordre du lycée Camille Sée. Cette avance servira aux 10 premiers jours de repas en attendant le choix de l'étudiant entre la prestation et le forfait suivant son emploi du temps.

Si l'étudiant reste à la prestation, il devra veiller à ce que son compte soit régulièrement alimenté et positif. Dans le cas où le choix se porte sur le forfait 5 jours les 48.50 € seront défalqués de la facture. Pour le forfait 3 et 4 jours, cette avance restera sur le compte prestation pour les jours où l'étudiant n'est pas au forfait et désire quand même déjeuner au restaurant scolaire.

Le choix du forfait pourra se faire **du 2 au 24 septembre 2024** auprès du service de gestion.

Si je suis mineur à la date d'inscription, à ma majorité j'autorise l'établissement à communiquer les informations concernant ma scolarité à mes parents : OUI NON

➤ Je certifie l'exactitude des informations.

Date :/...../.....

Signature de l'étudiant majeur,

**Signature du représentant légal,
Si l'étudiant est mineur**

PIECES A FOURNIR :

- Ce formulaire administratif d'inscription complété et signé
- 1 photocopie lisible de la carte d'identité ou du passeport
- 1 chèque de 48,50 € à l'ordre du Lycée Camille Sée pour votre compte de demi-pension
- A télécharger sur le site du lycée, rubriques administration /procédures et dossiers d'inscription
- La fiche médicale d'urgence
- La fiche intendance



**TOUT DOSSIER
INCOMPLET
SERA REFUSE**